YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/dr

ARRÊTÉ N° 2000/190
(Série A)

OBJET : ABROGATION DES ARRÊTES MUNICIPAUX D'AUTORISATION D'OUVERTURE TARDIVE N° A.2000/169 - N° A.200/170 et A.2000/171 DÉLIVRÉS A L'ÉTABLISSEMENT MEX ROAD CAFÉ PUB KARAOKE

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2215-1
VU le Code des Débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme
VU l'arrêté préfectoral du 3 avril 1986 relatif aux heures d'ouverture et de fermeture des Débits de boissons
VU la circulaire ministérielle n°86-78 du 3 mars 1986 relative à la Police administrative des Débits de boissons
VU l'arrêté préfectoral n° 95-5043 du 17 novembre 1995
VU le courrier de Monsieur le Sous-Préfet en date du 28 Septembre 2000 demandant de rapporter les arrêtés susdits,

ARRÊTE

Article 1er : Les arrêtés municipaux provisoires n° A.2000/169 - A.2000/170 et A.2000/171 en date du 19 Septembre 2000, sont rapportés

Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville d'Yerres, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa.

REÇU LE
17 OCT. 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

FAIT à YERRES, le 10 Octobre 2000

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE Nouveau : site Internet http://www.ville-de-yerres.fr
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE